

# échanges



Bulletin de l'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV 79)

N°21 - Janvier 2017

## Editorial, le mot du président

**2017 !**

**A vous toutes et tous,**  
Elu/es et responsables  
des services,  
Sympathisant/es et  
adhérent/es,

Le président et les  
membres du conseil  
d'administration  
d'ADAGV79 vous  
présentent leurs  
meilleurs vœux  
**pour une année 2017  
solidaire, active et riche  
en avancées !**

Les années se suivent et l'ADAGV doit continuellement rappeler les pistes d'actions nécessaires et indispensables pour une meilleure prise en compte des aspirations des gens du voyage et créer des solidarités actives entre les populations sédentaires-voyageurs.

### Schéma départemental

Le dernier schéma départemental avait été validé pour la période 2009-2014. Depuis 2014, il est censé être en révision pour une nouvelle période, mais nous ne pouvons que regretter que cette révision soit si lente et presque imperceptible.

### Stationnement des gens du voyage

Nous constatons toujours, bien sûr, que des gens du voyage s'installent sur des endroits interdits, terrains publics ou privés, et ils en sont régulièrement chassés. Le problème est déplacé, car par manque de stationnements réguliers, ils vont occuper sans autorisation un autre terrain.

Il n'y aura pas de solutions pérennes si nous n'allons pas plus loin. Une des solutions est l'habitat adapté ou les terrains familiaux pour leurs permettre de se sédentariser si c'est leur choix. Cela favorisera aussi la scolarisation de leurs enfants.

### L'habitat adapté

Cela consiste à construire un bâti de 30 m2 environ comportant une pièce de vie avec cuisine et sanitaires, la caravane tenant lieu de chambre. C'est un logement à caractère social qui donne droit à l'aide au logement comme pour les sédentaires. Il permet donc d'éliminer cette discrimination d'accès aux aides. L'ADAGV plaide depuis des années pour la création d'habitat adapté en locatif, vu les petits moyens financiers d'un certain nombre de familles de gens du voyage en Deux-Sèvres.

Le terrain familial est une parcelle de terrain seulement équipée de locaux sanitaires comme sur une aire d'accueil mais il sera réservé à une famille pouvant comprendre plusieurs générations.

Cela ne peut se faire qu'en menant un dialogue très étroit avec les familles demandeuses.

En 2016, un dossier auquel nous avons participé a été voté par la Communauté de Communes de Thouars sur la commune de Saint-Varent et sera réalisé en 2017.

Une procédure de modification du PLU de Bressuire est lancée notamment pour permettre l'aménagement, sur 1 ha, de Terrains Familiaux au nord de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Nous espérons pouvoir poursuivre notre action sur les autres communautés de communes.

Il serait souhaitable que cela puisse être du ressort des communautés d'agglomération de communes et non des mairies, celles-ci n'ayant pas toujours les moyens financiers nécessaires et

étant plus soumises aux contraintes anti-voyageurs de leurs populations.

### Finances et association.

Notre association a vu sa situation financière s'améliorer en fin d'année grâce aux subventions des collectivités locales et au soutien financier de la DDCSPP (*Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations*) mais nous devons rester attentifs à notre situation.

Nous cherchons toujours des bénévoles pour nous aider dans nos actions.

Le président, Guy HAAS

## ADAGV79 sur le Web



<http://adagv79.fr/>

**Nous avons maintenant notre site web que nous invitons à visiter, notamment l'onglet histoire que nous vous laissons découvrir... Il sera enrichi progressivement, aussi n'hésitez pas à le consulter régulièrement !**

### Sommaire du numéro 21

#### Page 1

Edito et vœux

#### P2 et 3

Accueil et habitat : Bressuire et St - Varent, le Plus des PLU – Loi PEC

#### P4 et 5

Histoire et mémoire : 70 ans après...

#### P6

Semaine 2016 de la sensibilisation

#### P7

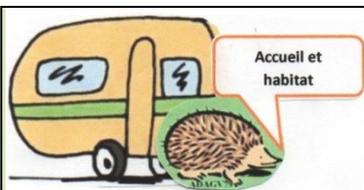
Semaine 2016 de la solidarité internationale

#### P7

Nous contacter

#### P8

Sur les bancs du lycée avec ADAGV79



## BRESSUIRE ET ST VARENT : Le PLUS des PLU



Par Michel Tempéreau

### BRESSUIRE : bientôt 1ha de terrains familiaux et un cas familial enfin résolu

● C'est depuis mars 2009 au moins que l'ADAGV 79 demande à Bressuire du locatif en faveur des gens du voyage dans le cadre de l'application des lois.

Il a fallu du temps et de la patience avant d'obtenir cette première décision promettant la réalisation de « l'aménagement, sur 1 ha, de Terrains Familiaux au nord de l'aire d'accueil des gens du voyage. » comme l'indiquait en page 20 à la rubrique « vite dit » l'édition N Deux-Sèvres de la Nouvelle République du mercredi 28 septembre 2016. On y apprenait donc qu'une **procédure de modification du PLU de Bressuire était lancée avec notamment cet objectif.**

Nous nous permettons de penser que des "**habitats adaptés locatifs**" dans le cadre de **l'habitat social** ( qui ouvre droit à l'APL) seraient préférables si l'on veut considérer la citoyenneté commune.... Les terrains familiaux sont plus rudimentaires et ne donnent pas droit à cette allocation. **Nous souhaitons que la dénomination « terrains familiaux » ne soit pas utilisée au sens strict mais de façon générique et conduite, en fait, à la réalisation d'habitats adaptés, solution nettement plus positive.**

● D'autre part une mère et grand mère a reçu de la ville de Bressuire une lettre datée du 9 sept 2016 qui devrait faciliter son installation sur son terrain route de Niort. Elle nous dit qu'elle y a fait installer une fosse septique. Dans cette affaire, la Commune de Bressuire, sur la demande de l'ADAGV depuis de nombreuses années, a accepté de redresser un projet qui était bien mal parti.

☺ **Un double merci à la Commune de Bressuire malgré nos regrets pour ce qui concerne la façon de sembler hésiter quant à une égale citoyenneté pour tous...**



### Saint – Varent : projet de deux terrains familiaux

Par Christian Lenne

Voici quelques années, on pouvait craindre l'expulsion d'une famille de voyageurs vivant depuis 15 ans sur Saint-Varent. De nombreux contacts de l'ADAGV avec le Maire ont permis de surseoir à cette décision.



● Alors que la Communauté de Communes du Thouarsais (à laquelle adhère Saint-Varent), lançait une réflexion sur l'accueil des Gens du Voyage sur son territoire, l'ADAGV a accroché le dossier de Saint-Varent à cette réflexion.

● La réelle volonté des élus d'agir, la prise en compte positive de la question soulevée à Saint-Varent a permis d'aboutir à **un projet de deux terrains familiaux publics pour la famille de Voyageurs.**

● L'ADAGV a accompagné toute cette démarche qui a abouti à l'établissement de cet avant-projet : **Ce projet nécessitant une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme), une enquête publique a eu lieu : l'ADAGV a déposé un avis très favorable, aucune autre intervention n'ayant été recensée.**

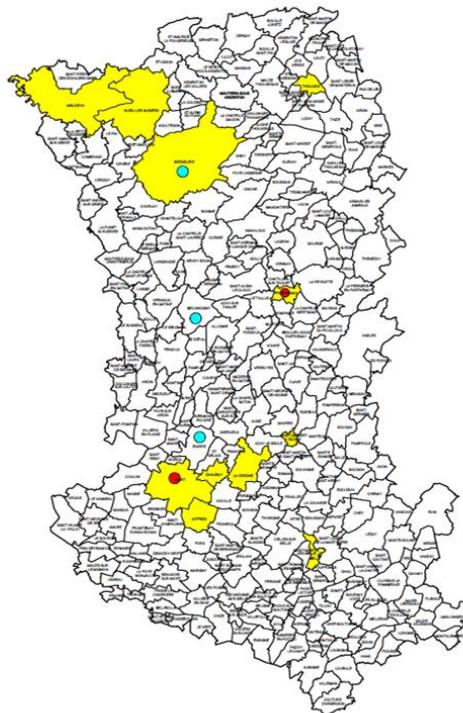
Il convient désormais d'attendre la réponse de l'État sur la modification du PLU pour pouvoir lancer les travaux après consultation des entreprises. **Mars 2017 devrait connaître le début de la réalisation.**



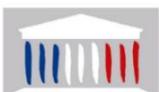
## Etat des lieux au 1<sup>er</sup> août 2016: Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Source: DDT79, Septembre 2016

Communes	capacité	Type d'aire
AIFRES	20	Aire d'accueil
BRESSUIRE	20	Aire d'accueil Aire petit passage
CHAURAY	20	Aire d'accueil
Echiré	x	Aire petit passage
LA CRECHE	12	Aire d'accueil
MAULEON	10	Aire d'accueil
MELLE	16	Aire d'accueil
NIORT		Aire grand passage
NIORT-Mineraie	36	Aire d'accueil
NIORT- NORON	24	Aire d'accueil
NUEIL LES AUBIERS	12	Aire d'accueil
PARTHENAY	15	Aire d'accueil Aire grand passage
SAINT -MAIXENT- L'ECOLE	8	Aire d'accueil
Secondigny	x	Aire petit passage
THOUARS	15	Aire d'accueil
<b>TOTAL</b>	<b>208</b>	



→ Pour aller un peu plus loin : [www.fnasat.asso.fr](http://www.fnasat.asso.fr), rubrique pôle habitat et bien sûr sur notre site pour l'étude DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) sur l'habitat adapté des gens du voyage.



Du côté du parlement... adoption de la loi PEC



<

Le livret de circulation ...

Une réalité qui appartient enfin au passé !

Fin 2016, était débattu au parlement le projet de loi Égalité et citoyenneté, dernier texte d'envergure du quinquennat avec une série de mesures pour la jeunesse, la mixité sociale ou contre les discriminations. Le texte, adopté définitivement le 22 décembre abroge définitivement la loi de 1969 et modifie la loi Besson de 2000. Lors de la discussion générale, on a pu entendre le ministre M. Patrick Kanner évoquer **la fin des discriminations légales pour les gens du voyage**. La ministre Mme Emmanuelle Cosse a également mentionné **le renforcement des obligations des communes en matière d'accueil grâce à la procédure de substitution préfectorale**. Mme Audrey Linkenheld, députée socialiste a rappelé **la suppression des titres de circulation et de la commune de rattachement**. Il reste à suivre la saisine du conseil constitutionnel, puis la promulgation présidentielle et enfin la publication de la loi au journal officiel. (en début d'année 2017)



**Le 29 octobre 2016, François Hollande, Président de la République, reconnaissait la responsabilité du pays dans l'internement des nomades et des sans-domicile-fixe durant la Seconde Guerre mondiale... et même après, puisque le dernier camp a fermé en mai 1946.**  
Christian Lenne

**Ci-dessous** extraits de l'étude de Marie-Christine Hubert, historienne : "L'internement en France 1940-1946" (Conseil de l'Europe : projet Éducation des enfants Roms en Europe). (photo ADAPGV 86)

**♦« En 1940, les premiers « Tsiganes » sont internés dans des camps à la fois en zone occupée et en zone libre.**

Près de la moitié de la population « tzigane » d'avant-guerre, soit près de 13 000 personnes, est internée dans des camps spéciaux répartis dans l'ensemble du pays.

Le 22 octobre 1939, un arrêté du commandant de la 9ème région militaire leur interdit de voyager dans huit départements de l'Ouest de la France et d'établir des campements dans deux départements (l'Indre-et-Loire et le Maine-et-Loire). Les autorités militaires invoquent l'article 5 de la Loi sur l'état de siège, datant du 9 août 1849 et déjà utilisé durant la première guerre mondiale, pour justifier l'internement des « Tsiganes » dans « des camps de triage » et des « camps de suspects ».

Le 6 avril 1940, un décret du Président de la République interdit la circulation des nomades dans l'ensemble du territoire métropolitain et pour la durée de la guerre.

**♦Internement dans la zone libre**

Les Roms d'Alsace-Lorraine, à l'instar des Juifs, ont été expulsés vers la zone libre où le Gouvernement de Vichy leur impose des assignations à résidence ou bien les interne dans des camps conçus initialement pour loger des républicains espagnols.

Dans le reste de la zone libre, les assignations à résidence demeurent la norme. En réalité, le sort des Roms dépend du bon vouloir des préfets, lesquels sont habilités à interner tous « les nomades » qu'ils jugent indésirables.

Entre octobre 1940 et août 1944, quelque 1 400 « nomades » sont internés dans les deux camps de la zone libre sur seule décision du Gouvernement de Vichy.

**♦Internement dans la Zone occupée**

Le 4 octobre 1940, le haut commandement allemand en France ordonne le transfert des « Tsiganes » se trouvant dans la zone occupée dans des camps gardés par la police française.

Dès le 31 octobre 1940, quelque 400 « nomades » sont internés dans six camps situés en zone occupée. Le rythme des internements s'accélère rapidement après la publication de l'ordonnance allemande du 22 novembre 1940 interdisant l'exercice des professions ambulantes dans 21 départements de l'Ouest de la France.

Ces nombreux internements font naître le besoin d'ouvrir des camps plus structurés, afin de recevoir les « nomades » internés dans des camps improvisés à la hâte en octobre 1940. Les « nomades » détenus à Mérignac (Gironde) et



Boussais (Deux-Sèvres), par exemple, sont transférés au camp de la Route de Limoges à Poitiers. (photo ci-contre, stèle commémorative du camp de Poitiers)

Fin 1941, environ 3 200 « nomades » et « forains » sont internés dans 15 camps.

En novembre 1941, les Allemands décident de réorganiser ces camps afin d'abaisser leurs coûts d'exploitation, de réduire la pression exercée sur les gardes et de mettre un terme aux multiples évasions.

C'est dans ce contexte qu'est créé le plus grand camp d'internement pour « nomades » : Montreuil-Bellay (Maine- et-Loire). Le 18 août, le nombre de personnes détenues à Montreuil-Bellay atteint le chiffre record de 1 018 internés. En janvier 1943, quelque 2 200 « nomades » sont internés dans huit camps.

### ◊Après la Libération

Les transferts continuent même après la libération. Le 19 janvier 1945, les « nomades » de Montreuil-Bellay sont transférés dans deux autres camps.

À la différence des autres victimes des forces d'occupation, les Roms ne sont pas systématiquement libérés après l'été 1944 ou même après le 8 mai 1945.

Il faudra attendre la loi du 10 mai 1946 — laquelle fixe la date légale de la cessation des hostilités et abroge de facto le décret du 6 avril 1940 — pour que les autorités acceptent de libérer les Roms inconditionnellement. Les Alliers, le dernier camp d'internement pour « nomades », ferme définitivement ses portes le 1<sup>er</sup> juin 1946.



### Vie quotidienne dans les CAMPS

<Camp de Poitiers : les baraquements

source photo : Archives départementales de la Vienne

Les enfants représentent 30 à 40 % du nombre d'internés.

Les Roms ont passé ces six années de détention dans des conditions particulièrement éprouvantes. Ils étaient mal équipés, voire insalubres. N'ayant pas été conçus pour cet usage, les locaux deviennent rapidement inhabitables. Les lits n'ont plus ni matelas, ni couvertures. Les baraques sont infestées de puces et de poux.

Les Roms souffrent du froid parce qu'ils n'ont plus de vêtements. Les leurs ont été laissés dans les roulottes, lesquelles, généralement, ont été abandonnées au bord de la route après l'arrestation de leurs propriétaires.

Selon de nombreux rapports, ils souffrent aussi de la faim. Dans certains camps, comme à Coray (Finistère), l'administration ne prend aucune mesure pour assurer leur alimentation. Les hommes travaillent hors du camp, pendant que femmes et enfants doivent rester à l'intérieur afin de décourager toute velléité de fuite.

Les enfants sont envoyés à l'école, généralement située dans le périmètre du camp. Dans les camps des Alliers et de Saliers, les orphelins et les enfants abandonnés ou temporairement séparés de leurs parents sont confiés aux soins d'organismes d'aide sociale ou d'institutions religieuses. Les autorités pensent que, une fois livrés à eux-mêmes, ces enfants pourraient être « socialisés », à condition de n'avoir plus aucun contact avec leur environnement d'origine.

Outre leurs obligations et corvées habituelles, les internés sont aussi tenus d'effectuer des travaux pour des entreprises privées à l'intérieur du camp. D'autres travaillent à l'extérieur dans des fermes ou des exploitations forestières, mais toujours sous la garde d'une poignée de gendarmes. Une partie de leur rémunération est retenue pour couvrir les frais de leur internement.

Les Allemands réquisitionnent aussi cette main-d'œuvre pour l'Organisation Todt — chargée de mener plusieurs grands projets dans les pays occupés, y compris le Mur de l'Atlantique — et, plus tard, pour le Service du travail obligatoire (STO). »

**Le camp de Poitiers** se situait sur la route nationale 147 de Limoges, au lieu-dit Le-Fief-du-Pied-de-Marc, au bord de l'actuelle avenue Jacques Coeur, côté Gibauderie, de part et d'autre de la rue du Père Jean Fleury. Les archéologues de l'INRAP y ont effectué des fouilles ? Il n'y a quasiment plus aujourd'hui de traces matérielles de ce camp; une stèle commémorative fut édifée le 4 septembre 1985 et une plaque déposée le 16 juillet 1994 (voir photo).

Le 1<sup>er</sup> décembre 1941, un recensement de 801 internés dans le camp de Poitiers donne les chiffres suivants : « 27 espagnols, 452 *nomades*, 322 juifs » ... dans 15 baraques de 50x6m.

Les 196 internés décédés au camp de Poitiers sont inhumés au Cimetière de la Pierre Levée.

Interventions  
en milieu  
scolaire

Le lundi 7 mars, le coup d'envoi de la semaine de sensibilisation 2016 était donné au collège Gérard Philippe de Niort : dans la journée, 5 classes de 6ièmes ainsi que la classe passerelle du collège Fontannes ont pu prendre part, suite à la projection d'un documentaire, à un échange riche animé par Bernadette D., Nathalie Lebarbier, Marlène Grenu et Pauline Grollier. Les sujets mis au débat témoignaient d'une volonté de lier culture des gens du voyage et questions de société: les relations amoureuses, l'homosexualité, les couples mixtes, l'argent, la vie en caravane, la scolarisation... autant de thèmes qui ont su susciter l'intérêt et la participation des élèves. Deux remarques restent à méditer « On n'aime pas parler de nous (GV) », « Pourquoi on ne fait pas l'inverse ? (parler des gadje) ».

**Le mardi après-midi**, c'est au CSC de Souché que nos intervenants rencontraient les classes de CM1/CM2 de l'école J. Mermoz : d'autres élèves, d'autres questionnements : la régularité de la fréquentation de l'école des enfants du voyage et sur leurs loisirs, le financement des caravanes, des voitures .... Un constat qui appelle une suite : les enfants du voyage se regroupent entre eux durant le temps des récréations.

**La semaine scolaire se terminait** par une intervention à l'école St-Exupéry de Chauray pendant laquelle les élèves des classes de CM2 et une de CM1/CM2 ont échangé avec 2 accompagnatrices, une responsable du CSC de Souché et une maman GV accompagnatrice. Les enseignantes avaient travaillé en amont sur le sujet avec leurs élèves qui ont permis là encore en arrivant chacun avec 3 ou 4 questions préparées, une rencontre enrichissante autour de questionnements liés notamment aux loisirs et au mode de vie.

## En soirée

**Le vendredi**, le CSC de Souché accueillait une projection du film documentaire « **Les fils du vent** » Réalisé par [Bruno Le Jean](#) et sorti en 2012 (87mn). Une trentaine de spectateurs, un échange suivait la projection, en présence de Christian Jeanne Directeur de la DDCSPP (Direction départementale la cohésion sociale et de la protection des populations, organisme du 79 participant comme la CAN au financement de cette semaine de sensibilisation). La DDCSPP a formulé le souhait d'être associée à la préparation de la semaine de sensibilisation, note est prise !



« Ils s'appellent Angelo Debarre, Ninine Garcia, Moreno et Tchavolo Schmitt. Ils sont guitaristes manouches. Depuis l'enfance, ces quatre musiciens virtuoses jouent et perpétuent la musique de Django Reinhardt. (...) On découvre une communauté qui tente de préserver un mode de vie nomade authentique et singulier malgré les nombreux problèmes rencontrés sur la route. Car, comme chaque membre de leur famille, ces quatre musiciens défendent farouchement leur liberté... (Télérama 10 10 2012)

Le samedi soir à  
Echiré :

Un repas sympathique animé par le groupe de musiciens AM KETENES a réuni près de 150 personnes dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Une belle manière de clore Cette semaine 2016 de la **SENSIBILISATION !**



Cette année l'ADAGV 79 participait pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive à la SSI qui mobilise toujours bon nombre d'associations locales



Place de la solidarité

Ici et là-bas

Dans le cadre de la SSI (semaine de solidarité internationale), l'ADAGV a participé au forum organisé par le Collectif Voir Plus l'Ouin à Mauléon, dans les locaux d'Emmaüs-Mauléon, le samedi 19 Novembre, jour de vente donc de forte affluence.

Le collectif VPLO regroupe 7 associations à caractère humanitaire et social. A ce collectif se sont jointes pour ce forum des associations de Mauléon aux actions plus spécifiquement internationales en direction de Madagascar, de l'Afrique, du Honduras...

Des panneaux permettaient de présenter l'association aux visiteurs, et la présence active des bénévoles renforçait cette approche.

L'ADAGV tenait son stand dans l'espace librairie et proposait un affichage de photos prises sur l'aire d'accueil de Mauléon à

l'occasion de la fête des voisins en 2015 sur le thème « se rencontrer pour se connaître (photo ci-contre) ». La brochure « une mémoire française » était aussi proposée et a permis de nombreux échanges avec le public. Il s'agit d'un livret sur l'internement des nomades en France entre 1940-1946, édité à l'occasion de la venue du Président de la République le 29 Octobre 2016 au camp de Montreuil-Bellay pour un hommage national aux nomades internés.

Plus festive dans ce forum la prestation des Karamuses avec le conte Urticarie (que nous avons déjà eu l'occasion d'apprécier à Courlay!!!) 2 séances étaient prévues à 11 et 16 heures..il a fallu en rajouter une !

Très convivial aussi le « buffet international » offert par Emmaüs aux représentants des associations!

**Un succès sans doute qui ne dément pas le dicton: « l'union fait la force »**

**→N'oubliez pas de régler votre adhésion 2017 !**

individuelle 5€, familiale 8€, association 15€

**→Pour nous joindre : ADAGV79 – Siège social : Fédération des C.S.C.**

15 rue du Doignon, 79180 CHAURAY –

Tél : 06 81 96 48 96

Courriel : [contact@adagv79](mailto:contact@adagv79)

Site : <http://adagv79.fr/>



### Sensibilisation et réflexion

#### ◇Au lycée Saint Joseph de Bressuire : Les élèves de seconde générale (futurs 1<sup>ère</sup> ES) s'informent et racontent

Dans le cadre de la semaine aménagée le 13 juin 2016, Mme Thomazeau en charge de l'accompagnement des gens du voyage à l'Agglo 2B et l'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV) représentée par M. Tempereau ont fait une présentation de la vie quotidienne des gens du voyage et de leur culture. La classe raconte cette rencontre.

« Dans un premier temps, avec M. Tempereau nous avons fait un « Brain Storming » sur le regard que nous portions sur les gens du voyage. Il en est ressorti que certains d'entre nous avaient des préjugés (« réputation de voleurs ») mais aussi des connaissances de base comme l'importance de la famille, du voyage et des rassemblements religieux.

Nous avons ensuite visionné le film *Les enfants du voyage* réalisé par l'association en 2005, où nous avons pu découvrir par le biais de témoignages, la culture, et le quotidien de cette communauté. Après le visionnement de ce court documentaire, nous avons échangé avec les intervenants sur différentes thématiques qui nous ont choqués, comme la peur de l'enseignement secondaire (peur d'aller au collège et au lycée) aussi bien de la part des enfants que des parents. Nous avons aussi appris la place, et le rôle bien défini de la femme qui s'occupe de bien tenir le foyer. Mais ce rôle évolue car certaines femmes éprouvent le besoin d'avoir le permis de conduire afin d'accéder aux différents points d'intérêt dans les villes (comme les magasins).

Dans un second temps, nous nous sommes déplacés au CDI devant l'exposition réalisée grâce à la participation de quelques familles sous la direction de Mme Thomazeau ; nous avons découvert l'Histoire de cette communauté, et la manière dont la législation de juillet 1912 l'a amenée à être « surveillée » par l'Etat (carnet anthropométrique) ce qui a pu faciliter par la suite l'internement de cette population dans des camps. Nous avons une fois de plus échangé avec les intervenants afin de consolider nos connaissances sur les gens du voyage.

En conclusion, nous savons maintenant que leur mode de vie n'est finalement pas si éloigné du nôtre. Par contre culturellement parlant ils ont des traditions différentes comme les grands rassemblements religieux bien plus importants (en terme de nombre). Cette intervention a été très bénéfique pour nos connaissances sur cette communauté qui est assez méconnue des élèves.

◇Lycée professionnel Léonard de Vinci à Bressuire :  
En 2015-2016 les élèves de Terminale Bac professionnel TCI (Technicien en Chaudronnerie Industrielle) ont travaillé en cours de français autour du sujet d'étude « identité et diversité », ils ont rencontré ADAGV79

#### « En quoi la culture tzigane incarne-t-elle la notion de liberté ? »

*En une trentaine de lignes, les élèves devaient répondre à la question en présentant dans un premier temps les différences entre les modes de vie entre sédentaires et nomades. Dans une deuxième partie en s'appuyant sur des exemples concrets, ils avaient à expliquer en quoi la notion de liberté paraît plus intense dans la culture des gens du voyage.*

« Le mode de vie sédentaire est la vie de « Monsieur et Madame tout le monde », selon moi.

Une personne sédentaire cherche la stabilité, elle a pour objectif d'avoir un CDI, être propriétaire de son logement et a besoin de cette stabilité pour concevoir une famille.

Le mode de vie nomade est la vie qu'ont adoptée les gens du voyage. Le principe de la vie nomade est tout le contraire de la stabilité ; ils ne restent jamais longtemps au même endroit et, eux-mêmes le disent, quand ils sont un long moment dans une ville, ils ont besoin de bouger et de reprendre la route. Ils vivent en caravane ce qui leur permet d'aller où ils veulent en emmenant leur habitat avec eux.

Ces deux modes de vie ont chacun leurs avantages et inconvénients et une liberté différente de l'autre. Une personne sédentaire a plus d'obligations financières pour son logement qu'un nomade comme un loyer ou un crédit sur de nombreuses années, les taxes d'habitation et taxes foncières. Mais une personne sédentaire sait où elle sera demain et se fait moins de soucis pour ses enfants et son logement.

Les sédentaires ont aussi beaucoup plus de contraintes sur leur mobilité, par exemple, pour partir en vacances, il faut l'accord du patron pour poser des jours, il faut louer un endroit pour se loger alors qu'un nomade ne dépendant de personne a juste à plier bagage, atteler sa caravane et partir.

Mais, les gens du voyage sont limités à des lieux prédéfinis dans les villes et ne peuvent se mettre où ils veulent alors que nous, nous avons plusieurs choix de lieux et de logements.

En conclusion, la culture nomade incarne la notion de liberté car ils n'ont rien qui les retient nulle part, n'ont aucune obligation financière sur une maison et ne dépendent d'aucune hiérarchie professionnelle.

Mais, leur notion de liberté est tout de même limitée; ils n'ont pas de contraintes là où nous en avons et ont des contraintes là où nous n'en avons pas. »

(un élève de Terminale TCI)